

L'INF'EAU'BOUES

N° 18

Avril 2022

Edit'EAU-BOUES

La MVAD a fait le bilan de la gestion des boues sur le département de la Haute-Marne en 2021, au cours de son Comité de pilotage annuel le 31 mars dernier. Des épandages ont eu lieu malgré les modifications réglementaires en cours, avec quelques contraintes imposées. Les nombreuses missions de la MVAD ont été accomplies en 2021 et un vaste programme se profile pour 2022.

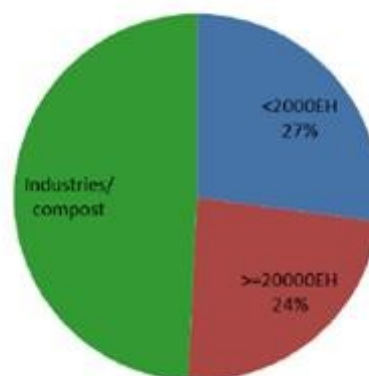
Point sur les épandages 2021

Des épandages malgré tout :

L'arrêté du 30/04/2020, modifié par l'arrêté du 20/04/2021, interdisant d'épandre les boues non hygiénisées **est toujours actif**.

Un grand nombre de communes ont fait le choix de traiter leurs boues principalement au lait de chaux, en suivant un protocole bien précis et validé par la DDT. Cela n'étant possible que dans les stations à boues actives équipées d'un silo de stockage avec un agitateur, certaines communes ont dû faire d'autres choix. Sur notre département les solutions alternatives sont principalement du dépôtage en tête de station agréée ou du compostage.

Répartition des épandages de boues



Edit'eau-boues p1

Point sur les épandages 2021 p1

Mission générales p1

Mission d'expertise p2

Mission spécifique p2

Mission d'animation p2

Nous contacter

Mission générales

La MVAD a acquis un logiciel d'expertise technique, nommé **ERA**, dédié aux organismes indépendants. Les données sont centralisées dans ce logiciel. C'est pourquoi il est demandé aux communes de fournir les données au format SANDRE et IdiLabo.

Un groupe des organismes indépendants du grand est se réunit régulièrement afin de partager nos connaissances et d'harmoniser nos pratiques. Nous travaillons depuis un moment tout particulièrement sur le projet de modification de la réglementation vis-à-vis des épandages des boues; afin de défendre les intérêts de nos communes.

Mission d'expertise

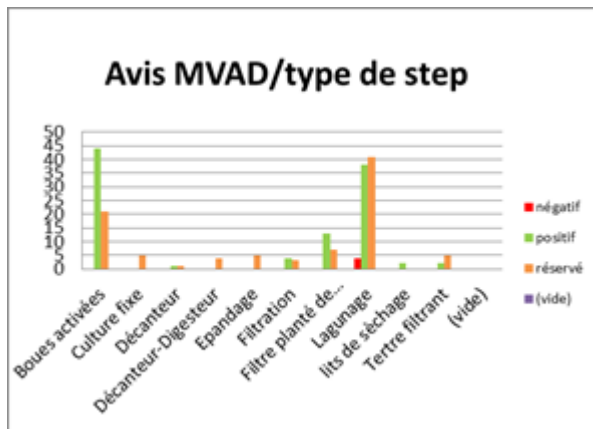
La MVAD donne des avis (Positif, Réservé, Négatif) sur la gestion des boues.

Les avis sont donnés sur les études préalables (plan d'épandages), les bilans agronomiques, les prévisionnels d'épandages, le respect des suivis d'analyses de terres sur les points de référence, les dossiers de matière de vidange, les plans d'épandages de méthanisation (ICPE Enregistrement ou autorisation), et sur toutes autres demandes de l'administration (DDT / DREAL) ou des agences de l'eau sur la thématique boue. Des demandes particulière peuvent aussi venir du préfet sur des problème de voisinages ou de nuisances olfactives par exemple.

Les avis sont donnés aux communes, com com ou com d'aglo, aux industries, plateformes de compostage...

Concernant les communes sur notre département, la MVAD a mis 214 avis pour 2021.

La MVAD transmet en fin d'année des questionnaires aux communes ; il est donc important d'y répondre et de les retourner afin de permettre la rédaction des avis. Sans information de la part des communes, un avis réservé ou négatif sera mis.



Mission spécifique:

La MVAD peut apporter un appui technique et de conseil pour tous problèmes concernant la gestion des boues. Par exemple en cas de pollution des boues (à cause des HAP, métaux lourds ou même le Covid) nous pouvons vous aider à chercher des solutions.

En 2021 encore ,la MVAD a apporté son aide pour la mise en place de traitement des boues au lait de chaux pour 10 communes. (rédaction d'un protocole, prêt de matériel spécifique au traitement, réalisation des analyses spécifiques ...).

Mission d'animation:

Un **webinaire** a été organisé en 2021 par la MVAD afin de présenter à toutes les communes de Haute- Marne et de l'Aube, la problématique due au covid, les solutions envisageables..

Sensibilisation des plus jeunes: il est proposé aux communes ayant des écoles, d'intervenir dans les classes, afin de sensibiliser les plus jeunes (maternels, primaires)



Pour nous contacter :

Rachel COLLIN
Animatrice MVAD
03.25.87.79.39 / 06.23.70.33.21
rcollin@haute-marne.chambagri.fr

Cécile DECHAUX
Responsable DAS: 06.03.82.93.28

Haute
Marne
le Département

AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-MARNE

agence
de l'eau
NORMANDIE

établissement public du ministère
de la mer, de l'aquaculture et de la pêche

TERRES d'AVENIR

« Les matins qui viennent à l'aube de l'année nouvelle sont propices aux décisions et aux renouvellements. »

De Catherine Rambert